



**AGA**  
**2018-10-23**

---

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU MOUVEMENT DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES  
ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
QUI S'EST TENU MARDI LE 23 OCTOBRE 2018 À 11 H 00  
AU CENTRE SOCIAL DU PAVILLON PRINCIPAL

---

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président du MAGE-UQAC, Keven Desgagné, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 11 h 15.

**2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Sur PROPOSITION de Vincent Poirier, APPUYÉ par Francis Jean:

**AGO18.1023.001**

Il est RÉSOLU que soient nommés Monsieur Carl Parent, comme président d'assemblée ainsi que Madame Hélène Villeneuve, technicienne en bureautique de la corporation, comme secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur PROPOSITION de Vincent Poirier, APPUYÉ par Francis Jean:

**AGO18.1023.002**

Il est RÉSOLU que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Sur PROPOSITION de Tomy Dufour, APPUYÉ par Jacob Raby:

**AGO18.1023.003**

Il est RÉSOLU que soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**5. AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Catherine Fortin, secrétaire générale du MAGE-UQAC, présente les affaires en découlant et explique que suite à la dernière assemblée générale, les bulletins de vote des élections 2018-2019 ont été détruits.

Le travail d'actualisation de la répartition du don associé au fonds de développement de l'UQAC a également été entamé. La première rencontre de ce comité, formé par des membres du conseil central, du conseil d'administration et du comité exécutif, a eu lieu le 11 octobre dernier. Nous regardons en ce moment à un montant qui se cumule année après année et qui resterait constant puisqu'il est basé sur des intérêts accumulés.

**6. AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**6.1. ÉTATS FINANCIERS ET SIGNATAIRES**

Virginie Vachon, auditrice chez Mallette, présente les états financiers du MAGE-UQAC. Elle débute par la lecture du paragraphe de présentation.

Sciences politiques demande que si SAGE est en déficit, est-ce qu'on utilise les fonds du FMS pour rembourser SAGE? Keven Desgagné explique que le déficit de SAGE a été forcé selon la nature de l'existence des Services, soit que les Services doivent redonner à l'association générale. En effet, SAGE, sans le transfert monétaire, arrive à 700 \$ de profit, et MAGE-UQAC arrive, sans le fonds de désaffiliation, à 7 000 \$ de profit. Cependant, le fonds de désaffiliation amène MAGE-UQAC à faire 28 000 \$ de perte, et suite au transfert de SAGE, le MAGE-UQAC arrive à profit à nouveau.

En effet, le FMS ne peut pas aider SAGE, puisque le FMS est un fonds public du conseil central, et le FMS est arrivé, lors de la dernière année financière, à 75 \$. Il y a dans le FMS les demandes et les radiations de cotisations, auxquelles on ajoute les montants FMS non réclamés. Ce sont environ 55 000 \$ par année qui sont redistribués aux étudiant.e.s de l'UQAC par le FMS. Discussions sur les fonds du FMS.

On demande s'il existe un document qui fait mention des fonds attribués par le FMS. Keven Desgagné confirme que oui, incluant les informations suivantes : l'association qui fait la demande, la nature de cette demande, quel montant est attribué, quel montant a été donné. Il invite l'étudiant à venir le voir à ce sujet.

Lecture de l'avis d'inscription.

CONSIDÉRANT que selon nos Statuts et règlements l'Assemblée générale doit prendre acte des rapports financiers de la corporation (article 41, alinéa 1 point g);

CONSIDÉRANT que les états financiers du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018 ont été adoptés en conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les rapports financiers doivent être ratifiés par deux administrateurs nommés par l'assemblée générale afin de les envoyer au gouvernement;

Le conseil d'administration recommande l'adoption des résolutions suivantes :

Sur PROPOSITION de Nico Lavoie, APPUYÉ par Marie-Hélène Pelletier:

**AGO18.1023.004**

Il est RÉSOLU que soient adoptés les états financiers de MAGE-UQAC pour l'année financière 2017-2018 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Sur PROPOSITION de Nico Lavoie, APPUYÉ par Marie-Hélène Pelletier:

**AGO18.1023.005**

Il est RÉSOLU que soient mandatés Keven Desgagné, président et administrateur du MAGE-UQAC et Érika St-Arnauld, v.-p. aux affaires financières et administratrice du MAGE-UQAC afin de signer la copie officielle des états financiers de l'année 2017-2018 de l'organisation.

Adoptée à l'unanimité

## **6.2. NOMINATION D'AUDITEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019**

Lecture de l'avis d'inscription.

CONSIDÉRANT l'audit de nos états financiers effectuée par la firme comptable Mallette pour l'année débutant le 1er mai 2017 et se terminant le 30 avril 2018 ;

Le conseil d'administration recommande l'adoption des résolutions suivantes :

Sur PROPOSITION de Vincent Poirier, APPUYÉ par Jérémy Bouchard:

**AGO18.1023.006**

Il est RÉSOLU que l'assemblée générale accepte de contracter avec la firme Mallette pour l'audit de nos états financiers 2018-2019 aux conditions négociées lors de l'appel d'offre soit d'environ 5 600 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

## **7. AFFAIRES EXTERNES**

### **7.1. AFFILIATION DE L'AVEQ**

Lecture de l'avis d'inscription.

CONSIDÉRANT que, lors du conseil d'administration du 4 septembre 2018, le conseil d'administration a recommandé la désaffiliation de l'AVEQ aux instances concernées;

CONSIDÉRANT que, lors de la rencontre du comité exécutif du 15 octobre 2018, le comité exécutif a recommandé au conseil central la désaffiliation de l'AVEQ;

CONSIDÉRANT que, lors du conseil central du 18 octobre, le conseil central a recommandé à l'assemblée générale la désaffiliation de l'AVEQ;

CONSIDÉRANT que la mission de l'AVEQ est la suivante :

L'AVEQ vise à regrouper la population étudiante universitaire du Québec dans le but de défendre leurs intérêts pédagogiques, politiques, sociaux et économiques, et ce, principalement par la recherche, la représentation et la mobilisation. En ce sens, les grands enjeux sociaux sont au cœur des préoccupations de l'association nationale, en particulier ceux liés à la réalité étudiante.

CONSIDÉRANT le budget déficitaire d'environ 77 000\$ adopté lors du congrès de juillet dernier de l'AVEQ;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de l'AVEQ;

CONSIDÉRANT les problématiques internes structurelles de l'AVEQ au sein, notamment, de son conseil d'administration;

Le conseil central recommande l'adoption de la résolution suivante :

Sur PROPOSITION de Francis Jean, APPUYÉ par Véronique Tremblay:

**AGO18.1023.007**

Il est RÉSOLU que l'assemblée générale se désaffilie de l'AVEQ.

Adoptée à la majorité

Keven Desgagné fait un historique pour que tout le monde comprenne ce qui se passe à l'AVEQ présentement.

Il explique également que, lors du conseil central d'avril dernier, les délégués ont demandé que soit faite une analyse sur l'AVEQ selon certains critères : financier, structurel, les gains, la volonté de l'association de s'améliorer, etc. On a donc procédé à cette analyse et avons émis un rapport qui fut amené au conseil central à la fin de l'été. En septembre, il y a eu des recommandations amenées par le conseil d'administration, le comité exécutif et le conseil central, pour que le MAGE-UQAC se désaffilie de l'AVEQ. Keven conclut en disant qu'Olivier Plourde, vice-président aux affaires externes du MAGE-UQAC, se fera un plaisir de répondre aux questions de l'assemblée.

Adrien Guibert-Barthez demande si l'assemblée générale peut se désaffilier de l'AVEQ.

On confirme que si l'assemblée générale dit : on se désaffilie, alors oui on se désaffilie.

Keven Desgagné explique que la résolution a été amenée de cette manière car l'assemblée générale est souveraine.

Sur PROPOSITION d'Adrien Guibert-Barthez, APPUYÉ par Mathieu Lévesque:

Il est RÉSOLU que l'assemblée générale entame son processus de désaffiliation de l'AVEQ via un référendum.

Rejetée à la majorité

Adrien Guibert-Barthez trouve qu'il faut qu'on aille en désaffiliation en référendum. Le processus d'affiliation à l'AVEQ s'est fait durant un an et demi, et, lors de ce processus chaque association du MAGE-UQAC a été rencontrée en comité exécutif. Aussi, l'AVEQ est venue durant quelques jours pour répondre aux questions, il y a eu un comité pour, un comité contre et un comité neutre lors du référendum. On a ainsi accès à beaucoup d'informations et de points de vue. Il dit être d'accord que l'assemblée générale est souveraine mais qu'il faut qu'il y ait plus d'étudiant.e.s.

Catherine Fortin explique que, selon la politique référendaire et électorale du MAGE-UQAC, on ne peut pas amorcer le processus de référendum en assemblée générale ordinaire. Si on fait absolument un référendum, on doit mandater le comité exécutif de tenir une assemblée générale spéciale, juste avec ce point à l'ordre du jour, et le référendum pourrait être amorcé. Si ce n'est pas fait de cette manière, le référendum serait non recevable car les procédures n'ont pas été suivies dès le départ.

Olivier Plourde demande que soit affiché le résumé des détails à faire selon l'option choisie. Il explique qu'au MAGE-UQAC les officiers ont été élus et qu'il a préparé ce point et désire démontrer ce qu'est un processus de référendum.

Le lecteur peut voir le processus présenté par Olivier Plourde en Annexe A du présent procès-verbal.

Vincent Poirier dit que, malgré le fait qu'il trouve qu'un référendum c'est coûteux, long et compliqué, il trouve dommage que la mobilisation de l'assemblée générale n'a pas été faite avec autant de fougue que pour un référendum. Il dit que le comité exécutif ne veut pas mobiliser et qu'il trouve cela compliqué de mobiliser, mais il aurait préféré que le comité exécutif l'ait fait pour cette assemblée générale.

Mathieu Lévesque dénonce le fait que la demande de désaffiliation arrive en assemblée générale. On a des dates pour la question référendaire et on n'a aucune date pour l'assemblée générale. Il dit que ce n'est pas compliqué de faire un référendum, et il encourage l'assemblée à opter pour le référendum.

Olivier Plourde explique que le document présenté était pour démontrer toutes les options possibles.

Tommy Dufour aimerait savoir ce que cela représente de se désaffilier en assemblée générale.

On confirme que si l'assemblée adopte la résolution de désaffiliation, c'est effectif dès maintenant.

Tommy Dufour dit que de cette manière on ne paierait pas la cotisation pour cet hiver. Comme ça, il ne voit pas le nécessaire de faire un référendum, surtout que l'AVEQ utilise, on ne sait comment, l'argent des membres du MAGE-UQAC.

Mathieu Lévesque demande ce qui va se présenter au niveau de la représentation sur la scène nationale, ce que cela va entraîner. Le président d'assemblée dit qu'on va inviter le comité exécutif à y répondre plus tard car on est présentement sur l'amendement.

Adrien Guibert-Barthez dit qu'il trouverait dommage de voter la désaffiliation, car l'AVEQ n'a pas été mise au courant, dit-il. Si ça s'en était parlé, et s'ils avaient eu le temps de venir défendre leur point en assemblée générale et dire que c'est faux qu'ils sont déficitaires au niveau financier, les choses auraient peut-être été différentes.

Marie-Pier Fournier dit que dans les recommandations il y a le conseil d'administration, le comité exécutif et le conseil central qui recommandent la désaffiliation du MAGE-UQAC. Donc en assemblée générale c'est rapide et efficace. En référendum cela va tout retarder et les membres du MAGE-UQAC vont devoir encore donner de l'argent à l'AVEQ.

Jérémy Bouchard dit qu'il aimerait savoir du point de vue de l'exécutif, au niveau de la dynamique, de la représentation et comment serait la dynamique face à un référendum si on en fait un en ce moment? Car il y a déjà des tensions et les demandes du comité exécutif de se libérer de ce poids-là.

Olivier Plourde dit que peu importe les efforts qui sont faits, ce sera compliqué. Pour la question référendaire, si l'assemblée générale demande un référendum on va aller en référendum. Comme déjà mentionné, les trois autres instances ont émis toutes les trois la même recommandation.

Mathieu Lévesque dit qu'au niveau de la mobilisation il n'y a pas grande mobilisation qui a été faite pour l'assemblée générale pour ce point présent à l'ordre du jour.

Jacob Raby pose la question préalable.

Prêt à voter :

Oui : 35

Non : 8

On vote sur l'amendement :

Pour : 9

Contre : 44

Abstention : 3

L'amendement est rejeté à la majorité.

On revient sur la principale qui est: Il est **RÉSOLU** que l'assemblée générale se désaffilie de l'AVEQ.

Sur **PROPOSITION** de Vincent Poirier, **APPUYÉ** par Antoine Grandguillot:

Il est **RÉSOLU** que le point soit remis à une assemblée générale spéciale.

Rejetée à la majorité

Adrien Guibert-Barthez dit qu'il faut en prendre soin d'en parler au lieu que ce soit une petite clique qui se désaffilie. Ça fait un an et demi que le MAGE-UQAC est affilié, dit-il, et que c'est le MAGE-UQAC qui a créé l'AVEQ et qui a mis de l'argent dedans pour l'affiliation.

Francis Jean dit que c'est un dossier dont on a beaucoup parlé en conseil central, et qu'on parle de la désaffiliation depuis le conseil central d'avril. « Depuis ce temps, tout ce qu'on fait c'est en discuter, ne pas être d'accord et reporter le tout à la prochaine instance. C'est le temps qu'on prenne une décision, on en a assez discuté. » De conclure le délégué.

Marie-Hélène Pelletier demande si c'est possible de faire la mise en dépôt du point. Cela pourrait être pertinent de faire un historique de l'AVEQ, car l'historique est important ainsi que la relation de travail de l'AVEQ avec le MAGE-UQAC. Ceci dans le but que tout le monde prenne une résolution éclairée.

On confirme qu'on ne peut pas en discuter présentement car on est en train de regarder de remettre le point.

Demande de vote par Francis Jean.

Pour : 20

Contre : 36

Abstention : 5

L'amendement est rejeté à la majorité.

Sur PROPOSITION de Nicolas Asselin, APPUYÉ par Dany Guimond:

**AGO18.1023.008**

Il est RÉSOLU que soient ajoutées 15 minutes.

Adoptée à la majorité

Adrien Guibert-Barthez dit qu'il aimerait que l'AVEQ donne elle-même les informations car les informations sont données principalement par le MAGE-UQAC. Il invite l'ancienne exécutante de l'AVEQ présente à prendre la parole.

Häxan Bondu dit qu'en effet elle a été exécutante à l'AVEQ l'année dernière. Elle tient à dire qu'elle comprend le conseil d'administration, le comité exécutif et le conseil central de MAGE-UQAC, mais que ces gens ne représentent pas la majorité, ou la totalité, des membres du MAGE-UQAC. « Ce n'est pas à eux que revient la décision finale. Je comprends qu'il y ait beaucoup de problématiques à l'AVEQ. Mais auparavant il y avait dans le comité exécutif de l'AVEQ des gens de l'UQAC, et le régional était poussé au national. Il y a deux autres associations membres de l'AVEQ présentement, soit Rimouski et CSU. Je comprends qu'il y a des problèmes qui ne sont pas terminaux, et les autres associations ne s'entendent pas pour dire, comme le MAGE-UQAC, que l'AVEQ va si mal que cela. Il serait pertinent d'avoir les opinions des 2 autres associations sur comment va l'AVEQ selon elles. Il faut réfléchir et avoir plusieurs points de vue outre que celui du comité exécutif du MAGE-UQAC. » Conclut-elle.

Tommy Dufour dit que « cela fait 2 ans que l'AVEQ monte des budgets déficitaires, au minimum de 70 000 \$ sur 400 000 \$. Et cette année le déficit est de 77 000 \$. L'AVEQ ne fait plus de procès-verbal de leurs rencontres, on ne sait pas ce qui se passe. Et pis : il y a du monde qui travaille et d'autres pas. Enfin, il y a 2 postes à l'AVEQ qui sont encore en élections suite aux démissions. Tout cela démontre que ça ne va pas à l'AVEQ. »

Vincent Poirier demande que représente le risque si le MAGE-UQAC reste affilié.

Olivier Plourde dit qu'« en ce moment les membres du MAGE-UQAC versent 52 000 \$ en cotisations annuellement, et que l'AVEQ n'est pas capable de retracer où est ce montant. Il rappelle que l'AVEQ a contacté le MAGE-UQAC pour dire qu'ils n'avaient pas reçu ce montant. D'un point de vue financier c'est ça le risque car on envoie les cotisations et l'AVEQ ne sait pas où elles sont. »

Adrien Guibert-Barthez dit que, « pour les problèmes dans l'AVEQ, le seul point de vue c'est celui du comité exécutif du MAGE-UQAC. Comme écho de Rimouski, il a entendu dire que les problèmes financiers ne sont pas si pires que cela. Le budget est déficitaire en partie à cause des salaires des exécutants. Avec 2 démissions sur 8 personnes en moyenne, ce roulement est normal. Pour les problèmes financiers, Concordia va combler les déficits, ainsi l'AVEQ ne sera pas en déficit à la fin de l'année. L'impression que ça va si mal, c'est la relation problématique entre le MAGE-UQAC et l'AVEQ qui l'amène. » Dit-il.

On demande si le MAGE-UQAC est administrateur de l'AVEQ. Olivier Plourde confirme que non, que l'avocat du MAGE-UQAC a recommandé que nous ne soyons pas sur le conseil d'administration car la personne qui y siègerait pourrait être poursuivie.

Vincent Poirier demande si on va devoir payer.

Keven Desgagné dit que c'est la personne nommée au conseil d'administration qui va être responsable, et que le MAGE-UQAC va l'accompagner et mettre des ressources pour l'aider.

Question préalable par Jacob Raby. Le président a jugé la question préalable non recevable car selon lui il n'y a pas suffisamment de gens qui ont pu s'exprimer sur le sujet.

Salimata Koné dit qu'elle entend que c'est le point de vue du comité exécutif du MAGE-UQAC, et rappelle qu'au dernier congrès le MAGE-UQAC a demandé qu'au moins un étudiant qui ne provenait pas du comité exécutif accompagne le MAGE-UQAC lors de ce congrès. Aucune personne n'est venue, personne n'a pris ses responsabilités. Il ne faut pas oublier que ce sont les membres du MAGE-UQAC qui ont élu le comité exécutif du MAGE-UQAC.

Jérémy Bouchard dit qu'« on doit prendre le point de vue de notre comité exécutif car ce sont eux qui vont être les premières personnes, c'est notre lien de confiance. Il faut leur faire confiance, et savoir comment ils se sentent. Le problème beaucoup plus grave, c'est de ne pas faire confiance à notre comité exécutif. J'ai pleinement confiance en notre comité exécutif. » Conclut-il.

Mathieu Lévesque demande le quorum. On confirme que le quorum est toujours atteint.

On passe au vote sur la proposition principale.

Adrien Guibert-Barthez conteste le quorum, disant qu'il doit s'agir de 1 % des membres. Après confirmation dans les statuts et règlements du MAGE-UQAC, ces derniers précisent que le quorum est de 50 membres.

Pour : 43  
Contre : 1  
Abstention : 7

La résolution est adoptée à la majorité.

Sur PROPOSITION de Vincent Poirier, APPUYÉ par Nico Lavoie:

**AGO18.1023.009**

Il est **RÉSOLU** que soit levée l'assemblée à 12 h 55.

Adoptée à l'unanimité

**8. PLAN D'ACTION ANNUEL**

**8.1. BILAN DE MI-MANDAT**

**9. RESSOURCES HUMAINES**

**9.1. ENTÉRINEMENTS**

**9.1.1. ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**9.1.2. EXÉCUTANTS NOMMÉS PAR LE CONSEIL CENTRAL**

**10. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**10.1. RATIFICATION DES ACTES ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**11. VARIA**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Hélène Villeneuve  
Secrétaire d'assemblée

# Annexe A

